

**LE DÉCOR DE LA VIE.
L'ORFÈVREURIE EN WALLONIE
AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES**

par

Pierre COLMAN

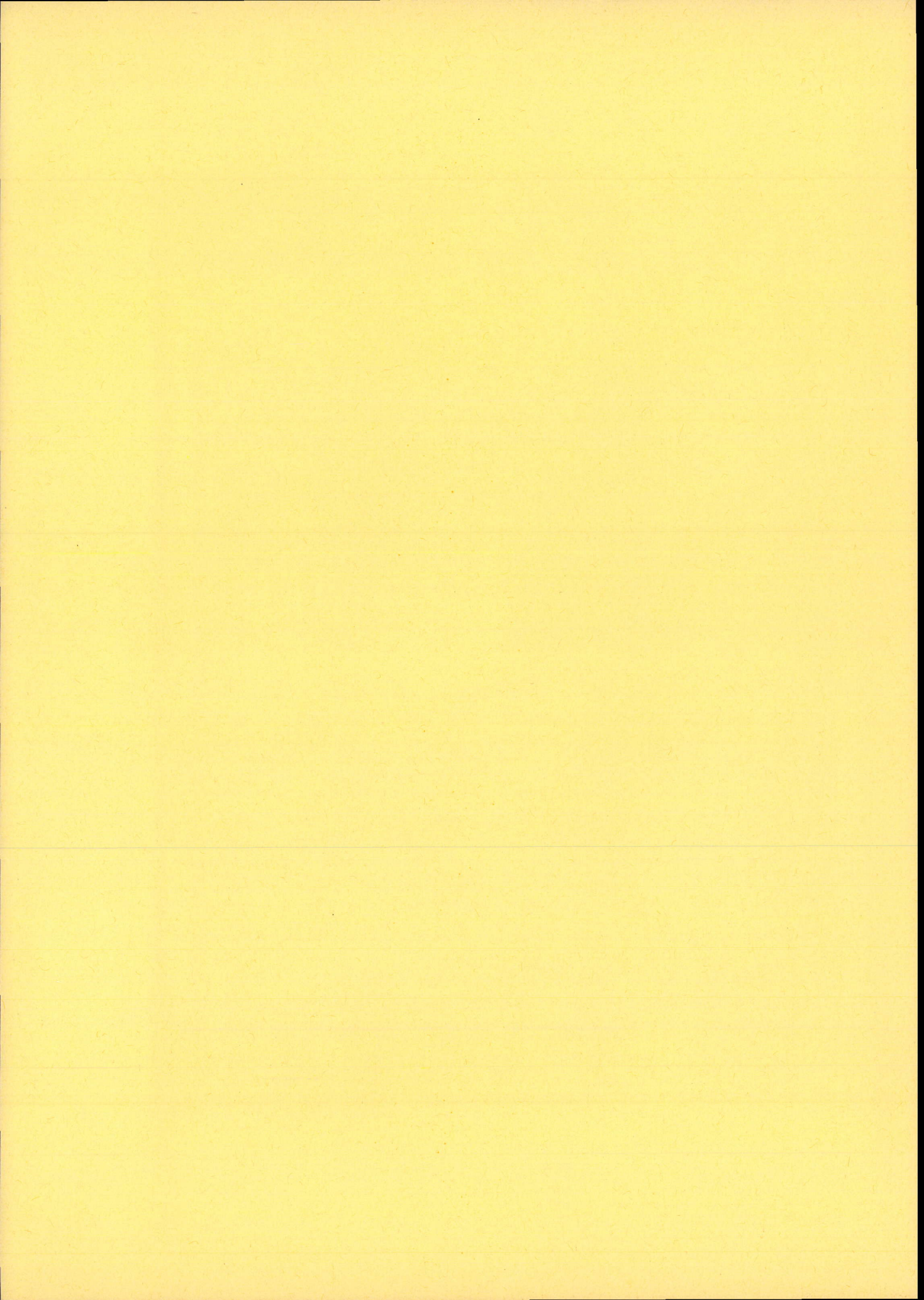
Tiré à part de

**LA WALLONIE
LE PAYS ET LES HOMMES
LETTRES - ARTS - CULTURE**

Tome II

**DU XVI^e SIÈCLE AU LENDEMAIN
DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE**

**LA RENAISSANCE DU LIVRE
Place du Petit Sablon, 12
B - 1000 BRUXELLES**



L'orfèvrerie en Wallonie aux XVII^e et XVIII^e siècles

Pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, l'art de l'orfèvre bénéficie de conditions favorables en pays wallon comme dans le reste de l'Europe. Les métaux précieux affluent avec une abondance sans précédent. L'argent surtout, 'la matière même de l'orfèvrerie', est extrait sur une grande échelle, à partir de 1570, des célèbres mines de Potosí, en Bolivie; il s'écoule, via l'Espagne, en un 'véritable fleuve'. Il parvient dans les ateliers des disciples de saint Eloi sous forme de lingots, de numéraire, d'argent 'brûlé' (c'est-à-dire retiré des cendres de tissus relevés de fils de ce métal) et, pour une bonne part, d'objets endommagés ou démodés. La matière d'une pièce envoyée à la fonte est en effet récupérée, et sa valeur dépasse presque toujours largement le coût de sa mise en œuvre. L'orfèvrerie est d'ailleurs considérée comme une réserve destinée à être monnayée en cas de besoin; les inventaires anciens l'évaluent au poids du métal, sans tenir compte de la qualité du travail.

Elle n'est plus alors réservée au service divin, à la conservation des reliques les plus insignes et à la délectation des plus puissants parmi les grands de ce monde. Elle reste un luxe, mais accessible aux membres du haut clergé, de la noblesse et de la nouvelle bourgeoisie capitaliste. Elle trouve sur place une belle clientèle: princes-évêques de Liège, évêques de Tournai et de Namur, chanoines, abbés, grands et petits seigneurs pourvus de solides patrimoines et de charges lucratives, marchands-banquiers enrichis par le négoce des clous ou des draps...

Les orfèvres sont en nombre correspondant. Liège en a vu travailler jusqu'à plus de cinquante simultanément. Mons, Tournai et Namur, autres 'capitales féodales', en ont

eu beaucoup elles aussi. Ath, Nivelles, Dinant, Huy, Visé, Verviers et Malmedy en ont eu plusieurs, Herve, Couvin, Saint-Hubert et Virton un au moins. Waremme, Ciney, Châtelet, Fosses et Thuin sont mentionnées dans un règlement liégeois de 1774. Sans parler des villes hennuyères passées sous la domination française au temps de Louis XIV, Valenciennes en tête.

Dans toute cité qui en compte assez, ils sont organisés en corporation; c'est chose faite dans les principales d'entre elles depuis le moyen âge; cela se fait à Ath en 1662. Ailleurs, ils se trouvent rattachés à la corporation de la cité la plus voisine.

Le régime corporatif n'était rien moins que libéral. Dans le cas des orfèvres, à vrai dire, une réglementation stricte assortie de contrôles sévères était une nécessité, 'tant pour le prix de la matière que pour le bien et la sûreté du public'. Emanés principalement de l'autorité souveraine, les règlements n'avaient pas force de loi dans toute l'étendue du pays wallon, partagé entre les provinces de l'héritage bourguignon, la principauté de Liège et celle de Stavelot-Malmedy; ils ne divergeaient cependant pour rien d'essentiel. La qualité de maître-orfèvre était des plus difficiles à conquérir. L'apprentissage requis, dont les clauses faisaient habituellement l'objet d'un contrat notarié, commençait vers l'âge de douze ans; il s'étendait sur quatre années au moins, et souvent davantage; il débouchait sur une carrière de compagnon, c'est-à-dire d'ouvrier. Pour passer maître, il fallait faire chef-d'œuvre et acquitter des droits. Les obstacles à franchir étaient savamment gradués dans le but de favoriser les fils de maître, les habitants de la cité et les enfants légitimes.

Un maître ne pouvait embaucher qu'un nombre restreint de compagnons et d'apprentis. La boutique-atelier ne pouvait rien cacher aux regards des passants. Les matières mises en œuvre devaient répondre à de très strictes prescriptions. Il était défendu de 'courir après l'ouvrage' de ses confrères, et d'acheter des objets volés. Impossible de détailler ici ce code rigoureux... et souvent transgressé, comme l'attestent les règlements eux-mêmes, qui font les uns après les autres allusion aux fraudes et aux abus à empêcher.

Un contrôle permanent s'exerçait pourtant. À tout moment, les 'rewards' — comme on les nommait à Liège — pouvaient surgir, armés du pouvoir de perquisitionner et d'examiner les ouvrages, achevés ou non. Des sanctions proportionnées à la gravité du délit frappaient tout délinquant et ses éventuels complices.

Ces garanties de caractère général n'étaient pas encore suffisantes. Il en fallait qui fussent attachées à chaque pièce, prise en particulier. Ainsi naquirent les poinçons, pour la plus grande tranquillité d'esprit des clients méfiants... et pour le plus grand bonheur des spécialistes futurs.

Ce sont des sortes de sceaux, très difficiles à contrefaire, ce qui de surcroît était sévèrement défendu. Chaque maître-orfèvre avait obligatoirement le sien, qu'il devait 'insculper' (frapper) dans une plaque-témoin en regard de son nom, et ensuite dans le métal de toute pièce sortant de ses mains. À cette marque personnelle s'ajoutaient celles de la corporation. Elles étaient apposées par un 'essayeur' ou 'marqueur', qui prenait soin de vérifier au préalable si le métal mis en œuvre était de bon aloi. Il faisait à cet effet un minime prélèvement en s'aidant d'une échoppe, qui traçait un sillon en zigzag, nommé prise d'argent ou rayure-éprouvette, ou encore, à Liège, strich ou striche. S'il ne trouvait rien à redire, il poinçonnait la pièce au nom de la corporation.

Les orfèvres du pays wallon faisaient pour la plupart figurer dans leur poinçon leurs initiales, au nombre de deux le plus souvent, parfois

de trois; habituellement, et surtout au XVIII^e siècle, elles étaient surmontées d'une couronne à trois fleurons; exceptionnellement, elles se combinaient en un monogramme. Certains se contentaient d'une seule lettre. D'autres encore, surtout à Mons, préféraient des emblèmes figurés.

Identifier ces poinçons serait chose aisée si les plaques d'insculpation nous étaient parvenues; ce n'est malheureusement pas le cas, sauf à Mons, et pour une période antérieure à celle qui nous intéresse ici. Bien rares les objets qui sont à la fois poinçonnés et signés en toutes lettres ou mentionnés dans quelque document d'archives avec toute la précision requise. Dans la plupart des cas, il faut faire fond sur des concordances laborieusement établies: le poinçon aux initiales NL surmontant un petit lion, relevé sur des pièces liégeoises échelonnées de 1703-1704 à 1716-1717, peut être attribué à l'orfèvre liégeois Nicolas Lion, né en 1679 et mort en 1734.

Les poinçons corporatifs, quant à eux, s'inspiraient souvent des armoiries de la Cité. À Mons, c'était une petite tour; à Tournai aussi, mais de forme moins simple et moins stable, et inscrite dans un écusson de contour généralement plus recherché; à Ath, c'était une croix posée sur trois gradins; à Nivelles, une crosse d'abbesse entre les lettres N et L; à Virton un V surmonté d'une fleur de lys. Le poinçon de Namur fait voir un lion surmonté du briquet de Bourgogne; il se complète, à partir de 1682 au plus tard, d'une date inscrite dans le bas. Celui de Liège montre l'aigle bicéphale du Saint-Empire; de 1622 à 1667, le millésime de l'année en cours s'introduit dessous; par la suite, la date se renouvelle encore en 1688, 1724, 1744, 1764, 1772, 1784 et 1792, années qui voient l'avènement d'un prince-évêque, en 1723, où c'est un interrègne (*sede vacante*) qui s'ouvre, et en 1693, 1710 et 1711, où c'est l'introduction d'un nouveau règlement qui est à la base du changement. Le poinçon de Visé fait voir un perron chargé d'un écu à une bande, celui de Huy un château à trois tourelles, longtemps accompagné du millésime 1697.

En 1612, les archiducs Albert et Isabelle prescrivirent l'adjonction d'un second poinçon. L'édit fut appliqué à Mons et à Tournai, où l'on poinçonnait pareillement d'une tour, ce qui n'était pas sans inconvénient; comme marque seconde, Tournai eut un T, presque toujours couronné, Mons les initiales des archiducs, A et E liés et couronnés (E pour Élisabeth, Isabelle étant la forme espagnole de ce prénom); choix teinté de flagornerie ou témoignage de particulière estime, on peut se poser la question. À Ath, on vit apparaître, mais pas régulièrement, les armoiries du comté de Hainaut surmontées d'une couronne. Dans les autres cités wallonnes soumises à l'autorité des archiducs, leur édit resta, semble-t-il, lettre morte. À Liège, une marque seconde apparut en 1622, en même temps que le millésime sous l'aigle: les lettres A et V imbriquées, initiales du 'marqueur' entré en fonctions à ce moment, Aymond Voës. Elle fut remplacée en 1653 au plus tard par une version très simplifiée des armoiries du prince-évêque régnant, Maximilien-Henri de Bavière. Poinçon qui changea fatalement du tout au tout chaque fois que la crosse et l'épée passèrent dans une autre famille, et en sus pendant chacun des interrègnes, au cours desquels le Chapitre cathédral marquait sa souveraineté en faisant remplacer le blason princier par un buste de saint Lambert; une instabilité vraiment sans exemple! Huy eut aussi, mais tardivement, une deuxième marque, tout bonnement HUY.

Un autre poinçon corporatif s'était introduit beaucoup plus tôt, par l'effet d'un édit de Philippe le Beau: la 'lettre de décanat' ou 'lettre décanale', destinée à révéler l'identité des doyens — chefs de la corporation et dès lors porteurs de responsabilité — en exercice au moment du marquage. La lettre changeait, suivant l'ordre alphabétique, quand se terminait le mandat, ordinairement d'un an. Le Z était suivi d'un nouvel A, d'un type plus ou moins modifié. En théorie, c'est de quoi dater les pièces avec une remarquable précision. En fait, cela donne de la tablature aux spécialis-

tes, en raison des fluctuations des usages suivis. Dans les centres d'importance secondaire, on s'est passé de lettre de décanat. Celle-ci fut supprimée en 1749 par une ordonnance de l'impératrice Marie-Thérèse valable dans toute l'étendue des Pays-Bas autrichiens; à sa place apparut un poinçon montrant les deux derniers chiffres du millésime de l'année en cours.

Liège en usa en ceci aussi d'autre manière. Un règlement de 1544 y introduisit une 'lettre de l'alphabet', laquelle désignerait l'an, enquel les dittes vasselles auront été faites, comme l'on use en Anvers et autres Villes circonvoisines; mal suivi, il fut abrogé en 1622. La lettre — 'annale', plutôt que 'décanale', car le 'bon métier' était dirigé par des 'gouverneurs', et non par des doyens — réapparut en 1693. Les séquences alphabétiques successives, assujetties aux règnes et aux interrègnes, et d'une façon qui a varié, furent de longueurs très inégales; la plus étendue s'arrête au V.

La plupart des pièces portent donc — ou devraient porter — une marque d'orfèvre, une rayure-éprouvette, une ou deux marques de cité, une lettre décanale ou annale. Sur quelques-unes s'ajoute l'un ou l'autre poinçon particulier. Liège en avait un, au XVIII^e siècle, pour l'*argent de louis*, au titre du louis blanc de France, supérieur à l'aloi local: c'était un perron accosté des lettres A et L. L'*argent de Bavière*, à bas titre, s'y distinguait, lui, par des poinçons réduits en nombre et en dimensions.

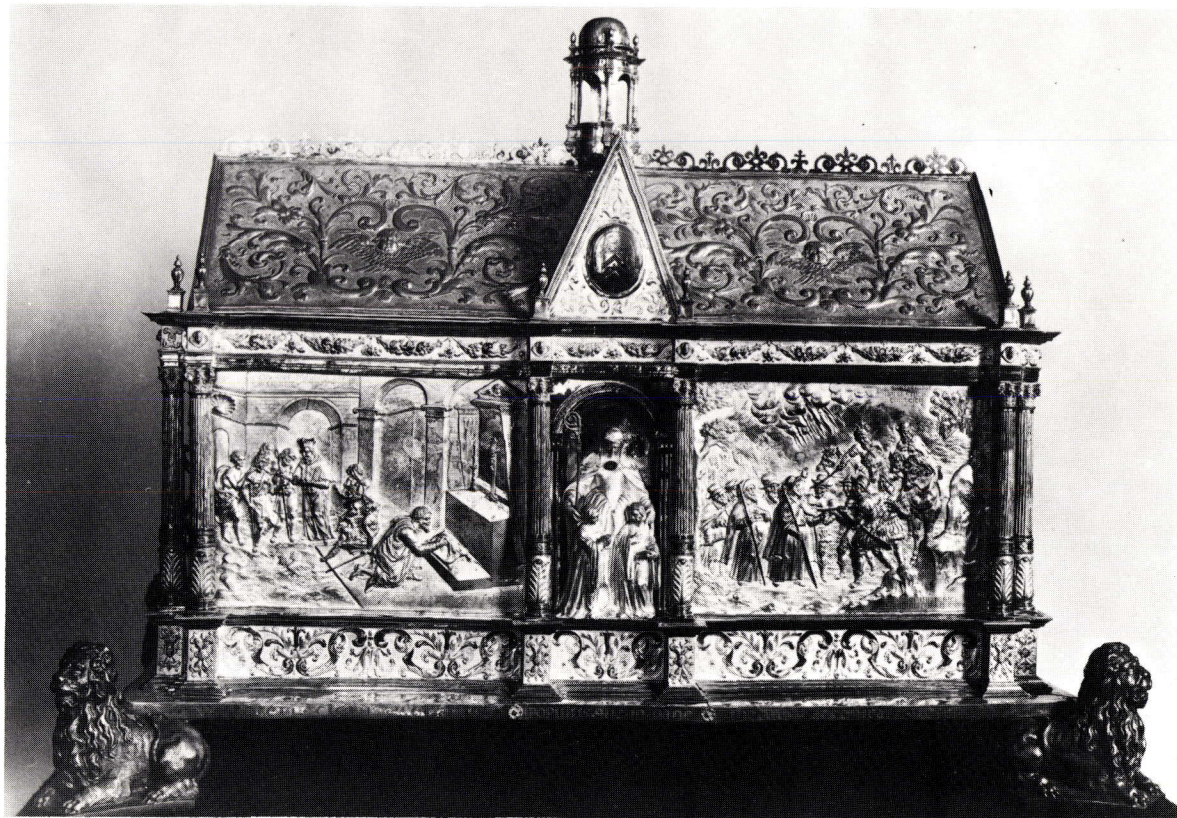
Revenons aux maîtres-orfèvres. En contrepartie de tant d'obligations, le régime corporatif leur assurait des privilèges fort enviés: ils pouvaient seuls exercer leur art, et le commerce aussi leur était réservé, à quelques exceptions près, strictement limitées. L'égalité des droits était posée en principe. Elle ne pouvait empêcher les inégalités naturelles de se faire jour: tel atelier au grand complet ne suffisait pas à la besogne, tel autre faisait petit bruit; les plus belles commandes allaient aux maîtres les mieux doués. Les meilleurs ciseleurs trouvaient dans la médaille et le coin monétaire des domaines où ils pouvaient bril-

ler. Les plus entreprenants se faisaient octroyer une commission de monnayeur ou de contrôleur des monnaies, et quelques-uns vérifièrent ainsi que la roche Tarpéienne est près du Capitole... Aux liens multiples et forts ourdis par le système corporatif s'ajoutaient ceux du mariage, préparés par les relations de voisinage; car comme tout commerce de luxe, celui de l'orfèvrerie tendait à se concentrer en quelques points de la cité. D'inextricables généalogies et de longues 'dynasties' caractérisent ce petit monde.

Monde passablement fermé, mais non hermétiquement. Le *métier* de Liège accueillit, entre autres, et d'assez bon gré dans la plupart des cas, les Hutois Nicolas-François Mivion, André Dumont et Jean-François Beanin, le Dinantais Jean-Baptiste André, le Nivellois Jean Taverne et le Douaisien Adrien des Wattines. Inversément, bon nombre de ses membres s'en furent chercher fortune ailleurs: à Anvers ou à Bruxelles, en France, et surtout à Paris, voire en Italie, en Angleterre, en Suède ou en Russie.

De la production des orfèvres de Wallonie au long des deux siècles qui nous intéressent ici, il ne subsiste qu'une partie, sans doute relativement faible. Les changements du goût ont fait de permanents ravages, surtout dans l'art civil. Les péripéties de la Révolution en ont fait d'effroyables, surtout dans l'art d'église. L'orfèvrerie religieuse s'est merveilleusement épanouie sous l'action de la Contre-Réforme, et spécialement du fait de la reviviscence du culte des reliques et de l'exaltation de l'Eucharistie. La châsse de saint Macaire, exécutée en 1616 par le Montois Hugo de la Vigne, qui l'a signée de son nom en toutes lettres, est à citer hors pair. Elle éclipse celle de sainte Lutgarde (1624), qui porte avec les poinçons de Liège celui du maître BA (Benoît Adriani?), et celles qu'a exécutées le Namurois Henri Libert (pas moins de cinq nous sont parvenues, échelonnées de 1599 à 1617). S'y ajoutent des bustes-reliquaires: celui de saint Poppon de Stavelot (1626, par l'orfèvre liégeois Jean Goesin, inspiré de celui de saint

CHASSE DE SAINT MACAIRE, 1616, par l'orfèvre montois Hugo de la Vigne. Gand, cathédrale Saint-Bavon (Photo A.C.L.).





CHOCOLATIÈRE, 1740-1741, par l'orfèvre liégeois G.L. (très probablement Guillaume-René Lamotte), h. 30 cm, 1150 gr. Collection particulière (Photo Gevaert).

Lambert, et plus attachant dans ses détails que dans son ensemble), celui de saint Hadelin de Visé (1654, par le même, avec remploi partiel d'un reliquaire médiéval), celui de saint Perpète de Dinant (exécuté à Ath en 1671, de taille imposante et de grande allure). Et des statuette-reliquaires. Et quantité de reliquaires plus modestes, en forme de coffret, de cartel, de croix, d'ostensoir. Bien plus nombreux encore les vases sacrés, calices et patènes, ciboires et pyxides, ostensoirs enfin. Ces derniers, tout spécialement dignes d'intérêt, subissent peu après le milieu du XVII^e siècle

une transformation profonde: au cylindre de tradition gothique est substitué un 'soleil', gloire rayonnant autour du réceptacle circulaire de l'hostie consacrée; métamorphose répondant si bien à l'attente générale qu'elle s'étendit, au prix de remaniements plus ou moins adroits, à quantité de pièces du type précédent; le trésor de Sainte-Waudru montre d'excellents témoins de l'ancien et du nouveau; l'éblouissant ostensor-soleil des ci-devant 'jésuites anglois' de Liège, géant d'un mètre de haut, exécuté en 1709 par Jean-François Knaeps en 'argent de louis', illustre le triomphalisme du Grand Siècle, jetant ses derniers feux. Et puis toute la gamme des accessoires, ornements et insignes: chrisma-toires, burettes et plateaux, bassins, seaux à eau bénite et bénitiers, lampes de sanctuaire, encensoirs et navettes, sonnettes et carillons, cadres de canons d'autel, thabors, croix d'autel et de procession, chandeliers et appliques, garnitures d'autel (les plus somptueuses, telles celle de la cathédrale Saint-Lambert à Liège et celle de la collégiale Sainte-Waudru à Mons, ont été envoyées au creuset pendant la période révolutionnaire), bustes, statuette et statues (encore nombreuses dans la Cité Ardente, où la *Vierge des avocats* et la *Vierge des tanneurs* sont sans doute les plus admirées)... La liste s'allongerait d'autant si elle devait être complète.

Elle n'aurait pas encore la longueur de celle que l'on pourrait dresser pour l'orfèvrerie civile. La capacité d'invention du XVIII^e siècle, appliquée à l'art de vivre qu'il cultive avec tant de passion, a véritablement fait merveille. Elle a fait naître une extraordinaire variété d'objets; de la brosse au plat à barbe, des agrafes de ceinture aux boucles de souliers, des pots à oïlle aux réchauds de table, des rafraîchissoirs aux cafetières, théières et chocolatières, des couverts aux flambeaux, des boîtes à savon, à éponge, à mouches, à bonbons, à tabac, aux écritoires, aux épées et aux pistolets, tout s'est embelli sous les mains expertes des orfèvres, Pas de plus magnifique témoin chez nous que l'ensemble commandé



SOUPIÈRE, 1776, par l'orfèvre tournaisien Marc Le Febvre, h. 31 cm, 7100 gr. Tournai, Musée d'Histoire et d'Archéologie (don du Comité anversois pour le relèvement de Tournai).

SES POINÇONS.
(Photos Studio Gamma, Quiévrain).

en 1787 au Tournaisien Lefebvre-Caters par le comte de Mérode. Le XVII^e siècle était moins imaginaire. Il cultivait l'ostentation. Les contemporains de Louis XV, qui s'en souciaient fort peu, en envoyaient gaillardement

au creuset les témoins, alors déjà raréfiés par les fontes de détresse. Ils appréciaient cependant encore les aiguères et bassins, fonctionnellement associés à l'époque où la fourchette était encore un raffinement peu répandu, voire

mal vu, et promus ensuite à la dignité de cadeaux de circonstance, propres à honorer un hôte de marque ou un enfant de la cité rentré de l'Université de Louvain avec le titre envié de *primus*.

L'évolution du style est parallèle dans les deux domaines, avec toutefois dans le religieux une plus forte proportion de pièces trahissant un goût conservateur. Au XVII^e, les impulsions viennent principalement d'Anvers; au début du siècle règne la Renaissance tardive, dans la veine de Corneille Floris, avec persistance de formules gothiques; bientôt la vague baroque vient tout emporter; son reflux commence, irrégulier, avant que le siècle ne s'achève; il paraît dû à la montée de l'influence française. Avec le début du XVIII^e, les effets majestueux, les formes amples et les décors accusés passent lentement de mode. Attentifs aux leçons qui viennent de Paris, charmés par les modèles de Berain, les amateurs d'orfèvrerie réclament de la grâce avant toute chose, des profils souples, des décors capricieux; ce sont les débuts du style rococo, correspondant en France au style Régence. Vient ensuite, au milieu du siècle, son épanouissement, sous le signe de la dissymétrie, de la rocaille et des motifs 'pittoresques'. Puis, au bout d'une douzaine d'années seulement, c'est aux côtes torses — aux ouvrages 'travaillés en torche', disait-on — à connaître la vogue, une vogue qui durera un quart de siècle. Dès avant 1780 le néo-classicisme, alias Louis XVI, commence à s'imposer, avec ses citations archéologiques et sa propension à

l'austérité; nos orfèvres ne s'y complaisent pas trop, en général; la fantaisie convenait mieux à leur art.

Chaque centre a des inflexions typiques. Mons et Tournai sont les plus proches de Paris; Namur est dans l'axe Bruxelles-Anvers; Liège, adossée à l'empire germanique et tournée vers la France, cultive le particularisme. Les orfèvres les plus doués ont un tour personnel; mais ils sont aussi parfaitement capables de pasticher tout ce que le client voudra...

La qualité artistique, qui varie naturellement d'une pièce à l'autre, se situe généralement à un très haut niveau. L'aptitude ancestrale des Wallons à travailler les métaux a donné là sa suprême floraison. Les pièces les plus achevées sorties des ateliers de Liège, Mons et Tournai ne craignent pas la comparaison avec la production de Paris et de Londres, on l'a dit et on peut le redire sans forfanterie.

L'intérêt pour l'orfèvrerie des Temps modernes est en hausse en Wallonie comme ailleurs; le temps n'est plus où un Joseph Destrée montrait quelque audace en la louant modérément. Soutenu par le goût de collectionner et par la soif de connaître, réunis ou non dans le chef d'une même personne, stimulé par les garanties et les indications fournies par les poinçons, cet intérêt suscite des expositions et des publications qui le renforcent encore. Il a porté ses fruits tout particulièrement à Liège, où se trouvent réunies les conditions les plus favorables. Mais les autres centres ne manquent pas, heureusement, de chercheurs pour relever le gant...

Pierre COLMAN

NOTE ADDITIONNELLE

Voici une liste de poinçons d'orfèvre auxquels on peut associer un nom: à Liège, les poinçons AF (André Forêt), AV (Aymond Voes), CH (Charles de Hontoir), DFL (Denis-François Lamotte), FK (François Knaeps), GL (Guillaume-René Lamotte), HF (Henri de Flémalle), IAD (Joseph-André Dupont), ID (Jacques Dartois), IG (Jean Goesin), IH (Jacques Huberti), IK (Jean-François Knaeps), LE (Lambert Englebert), MD (Mel-

chior Dartois), NM (Nicolas Murguet), PF (Pierre de Fraïse le Vieux), PPI (Pierre-Paul Jonneau), RR (Remy-Joseph Renier) et TW (Toussaint Winand), parmi beaucoup d'autres pour lesquels l'identification appelle des réserves plus ou moins nettes; à Liège et à Visé, le poinçon BL (Bertholet Labeen de Lambertmont); à Huy, les poinçons IB (Joseph Beanin), LL (Louis Lebeau) et MD (Materne Delloye ?); à Dinant, GND (Gilbert, puis Charles de Nalinne), CADN (Charles

et Arnold de Nalinne) et HN (Henri-Gilbert de Nalinne); à Malmedy, AT (Antoine-Ignace Tesch) et DR (Dominique Royer); à Nivelles, le poinçon AD (Adrien Demoullin); à Virton, CR (Claude Renault); à Namur, les poinçons IP (J. Petitjean), LC (L. Chenu), NC (N. Cloes), NW (N. Wodon), PFL (Ph.-F. Lahaye) et PW (P.

Wodon); à Tournai, GS (Gislain Saily), MLF (Marc I Le Febvre), PS (Pierre Bellay ?), PF (Piat I Le Febvre), PFM (Pierre-François de Milesamps ?), et PLF (Piat II Le Febvre); à Mons, le cheval au galop (Hugo de la Vigne) et la tête de moine (A.C.I. de Begitnies).

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L. et F. CROOY, *L'orfèvrerie religieuse en Belgique depuis la fin du XV^e siècle jusqu'à la Révolution française*, Bruxelles et Paris, 1911; E. SOIL DE MORIAMÉ, *Orfèvreries tournaisiennes du XVII^e et du XVIII^e siècle à l'Exposition de Tournai, 1911*, dans *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. LXIV, 1912, pp. 165-304; J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, 4 vol., Liège, 1935-1948; A. et G. DE VALKENEER, *Les châsses d'Henri Libert, orfèvre namurois du XVII^e siècle*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. X, 1959, pp. 415-443 et t. XII, 1961, pp. 259-317; A. LOUANT, *Arnould Lison, orfèvre montois († 1638), Son activité profes-*

sionnelle, sa clientèle, d'après son Registre aux livraisons, Bruxelles, 1960 (Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, mémoires in-8^o, t. XI, fasc. 2); P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV^e siècle à la Révolution*, 2 vol., Liège, 1966 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Publications exceptionnelles, n^o 2); G. AMAND DE MENDIETA et J.-M. LEQUEUX, *Les Nalinne orfèvres dinantais du XVIII^e siècle et leur œuvre*, dans *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, t. XI, 1969, pp. 153-166; O. DE SCHAEZTEN (avec le concours de P. COLMAN), *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976.

